



PROGRAMME D'ETUDES

Relations internationales et études diplomatiques de l'UE

ANNEE ACADEMIQUE

2023-2024

SEMESTRE

1 & 2

TITRE DU COURS

Français IV

PROFESSEUR DU COURS

Christian LAUSE

ASSISTANT(E) DU COURS

N/A

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, À OPTION)

Cours de langue obligatoire

CREDITS ECTS

4.5

LANGUE D'INSTRUCTION

Français

1. OBJECTIFS DU COURS

Ce cours s'adresse aux étudiant(e)s qui possèdent de solides bases en français, équivalant à un niveau B2 selon le cadre commun européen de référence pour les langues (CECR), et qui souhaitent s'exposer à des contenus de niveau C1.

Au terme de ce cours, l'étudiant(e) sera en mesure de

- comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites
- échanger des informations oralement avec un interlocuteur francophone, s'exprimer avec aisance et spontanéité presque sans effort
- s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours
- exposer par écrit, clairement et de manière bien structurée, un sujet complexe en soulignant les points marquants pertinents
- suivre une intervention d'une certaine longueur sur des sujets abstraits ou complexes même hors de son domaine
- reconnaître une gamme étendue d'expressions idiomatiques et de tournures courantes en relevant les changements de registre.

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Ces objectifs sont liés aux acquis d'apprentissage suivants du programme **Relations internationales et études diplomatiques de l'Union européenne** :

2.7 Le(a) diplômé(e) est capable de communiquer dans la langue étrangère suivie dans le cadre du programme d'études en fonction du niveau cible spécifié pour ce cours de langue.



Si nécessaire, les niveaux visés au terme de l'année académique peuvent être adaptés chaque année après les tests d'entrée en septembre en fonction des capacités des étudiant(e)s.

3. CONTENU DU COURS

Veuillez vous référer à la page du cours sur l'intranet pour avoir accès au plan de cours complet.

4. METHODE D'ENSEIGNEMENT

Les étudiant(e)s sont tenus d'assister régulièrement aux cours, de participer activement, et de préparer les travaux requis, y compris des présentations orales.

Le module est composé d'un ensemble de cours qui couvrent tous les domaines de la communication socioprofessionnelle. Un soutien grammatical et orthographique s'y intègre, pour renforcer ponctuellement ces compétences.

Chaque séance permet aux étudiant(e)s de mettre en pratique leurs compétences orales et écrites, grâce à des débats, à des présentations individuelles ou en groupe. Des exercices de compréhension rythment les séances, ainsi que de courtes productions écrites. Les activités en classe, les tâches à réaliser, exposent les étudiant(e)s, tout au long du cours, aux compétences requises au niveau C1. Comme le recommande le CECR, les étudiant(e)s sont considérés comme des acteurs sociaux, c'est-à-dire que leur expérience et leurs connaissances sont constamment sollicitées.

L'absence non justifiée aux travaux de cours qui comptent pour la note du cours, entraînera une note de 0 pour cette partie de l'évaluation (l'étudiant(e) ne sera excusé qu'en cas de maladie sur la base d'un certificat médical à remettre à l'Administration Académique). L'étudiant(e) doit informer le professeur à l'avance de toute absence.

5. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Des documents photocopiés seront distribués à chaque cours.

6. EVALUATION

Ce cours est évalué sur la base de 'réussite / échec' :

- réussite : aucune note n'est attribuée et le niveau CECR atteint est mentionné sur le relevé de notes.
- échec : une note est attribuée et mentionnée sur le relevé de notes et sera prise en compte dans le calcul d'une possible compensation.

La note est composée des éléments suivants :

- évaluation continue (50%)
- examen final à la fin du cours (50%): examen écrit de 2h

En cas d'un examen de rattrapage (2h), l'examen écrit compte pour 100% de la note finale.